

**FICHE D'INSCRIPTION - FETE DE LA MUSIQUE
SAMEDI 20 JUIN / DIMANCHE 21 JUIN 2020
QUIMPER**

Cette année, la Fête de la musique aura lieu, à Quimper, le samedi 20 et le dimanche 21 juin. L'accompagnement et la sonorisation mis en place par la ville se feront uniquement le 20 juin. Les groupes accueillis le dimanche 21 juin devront être autonomes. Les propositions de musiques acoustiques, classiques, chants de marins et chorales sont donc à privilégier pour le 21 juin.

Nom du groupe (ou de l'artiste) :

Style de musique / type de formation :

Nombre de personnes sur scène :

Coordonnées du responsable

Adresse postale (obligatoire) :

Téléphone :

E-mail :

Site internet (Bandcamp, YouTube...) :

Lieu de présentation souhaité :

Date du concert :

- Samedi 20 (à partir de 16h jusqu'à 1h)
- Dimanche 21 (à partir de 15h jusqu'à 21h)

Horaire de concert souhaité :

Votre installation nécessite-t-elle un branchement électrique ? Oui Non

Disposez-vous d'une sono ? Oui Non

Votre inscription doit être accompagnée des documents suivants :

- Un plan de scène
- Une fiche technique
- Une démo (CD ou site internet Bandcamp, YouTube...)
- Un texte de présentation du groupe (5 lignes) ainsi qu'une photo de bonne qualité (au format JPEG ou GIF) pour le dossier de presse.

Pour établir votre plan de scène, vous pouvez contacter :

Les Polarité[s]

Pôle départemental de musiques actuelles

02 98 53 14 55

contact@polarites.org

Une fois complétée, cette fiche d'inscription doit être adressée **avant le 14 mars 2020**
dernier délai à :

Hôtel de ville et d'agglomération

Direction de la culture

44, place Saint-Corentin

CS 26004

29107 Quimper cedex

Ou par mail :

gaelle.cariou@quimper.bzh et stagiaire.culture@quimper.bzh

Pour toute information, vous pouvez joindre :

Gaëlle Cariou

02 98 98 89 00

gaelle.cariou@quimper.bzh

Cette fiche n'engage en rien la ville de Quimper. Grâce aux renseignements fournis, la direction de la culture pourra, en concertation avec les différentes administrations et services concernés, s'organiser au mieux pour répondre aux demandes.

La programmation définitive, validée par la municipalité, sera communiquée courant avril 2020.